

VICE-PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT
CHARGE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE
ET DES MINES

II DECRET N° 70/326 du 20/10/70

portant nomination du Commandant MOUNTSAKA
David, en qualité de Directeur de la Société
Nationale de Transformation du Bois (SONATRAB)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL
D'ETAT

VU la Constitution ;

VU la loi n°16/67 du 22 Juin 1967 déterminant certaines règles d'admini-
stration et de gestion communes aux entreprises d'Etat ;

VU l'ordonnance n°27/70 du 3/8/70 portant création de la Société Na-
tionale de Transformation du Bois ;

Le Conseil d'Etat entendu ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER.- Le Commandant MOUNTSAKA David est nommé Directeur de la Société
Nationale de Transformation du Bois (SONATRAB)

ARTICLE 2.- L'intéressé a droit aux indemnités de représentation prévues par
les textes en vigueur.

ARTICLE 3.- Le présent décret prendra effet pour compter de la date de prise
de service de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel de la République
Populaire du Congo.

Fait à Brazzaville, le 20 Octobre 1970

LE CHEF DE BATAILLON

M. NGOUABI.-

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Président du
Conseil d'Etat
Le Vice-Président du Conseil d'Etat
chargé du Commerce, de l'Industrie
et des Mines

Le Ministre du Développement
chargé des Eaux et Forêts

COMMANDANT A. RAOUL.-

A. DIAWARA.-

P. Le Ministre des Finances et du Budget
en mission
Le Vice-Président du Conseil d'Etat

Commandant A. RAOUL.-